

[Accueil](#) | [Genève](#) | [Actu genevoise](#) | Justice genevoise: Le Ministère public genevois fait appel contre l'acquittement de Tariq R:

Justice genevoise

Le Ministère public fait appel contre l'acquittement de Tariq Ramadan

La semaine dernière, l'islamologue, accusé de viol sur une femme en 2008, avait été acquitté devant le Tribunal correctionnel.



Fedele Mendicino

Publié: 01.06.2023, 08h31



TdG



Le procès pour viol de l'islamologue Tariq Ramadan s'est récemment tenu à Genève devant le

Lisez **le premier mois pour 1€** avec l'abonnement «**Regular**», puis pour 15,9 mois suivants

Nouveau rebondissement dans l'affaire de l'intellectuel musulman Tariq Ramadan. La «Tribune de Genève» a appris que le Ministère public a fait une annonce d'appel le 30 mai contre l'acquittement de l'islamologue, jugé la semaine dernière par le Tribunal correctionnel. M^e Robert Assaël, un des avocats de la plaignante, accusant Tariq Ramadan de viol, avait déjà annoncé son appel à l'issue de la lecture du jugement le 24 mai.

Rappelons qu'elle raconte qu'en 2008 Tariq Ramadan, après plusieurs échanges sur les réseaux sociaux, lui a proposé d'aller boire un café dans l'hôtel près de la gare Cornavin. Le soir du 28 octobre 2008, ils se voient et discutent dans une salle de l'établissement hôtelier de la rue de Lausanne. La femme, âgée alors d'une quarantaine d'années, affirme que leur discussion a été interrompue à un moment donné par le réceptionniste, qui les invite à quitter les lieux.

Ils montent dans la chambre de Tariq Ramadan pour continuer à bavarder. Ce dernier déclare être monté seul. Brigitte, selon lui, aurait ensuite frappé à sa porte. Elle l'accuse de l'avoir poussée sur le lit et de l'avoir giflée et agressée sexuellement plusieurs fois, avant qu'elle ne quitte la chambre au petit matin.

«Aucun intérêt à mentir»

Cette version contestée par Tariq Ramadan durant l'instruction et le procès, n'a pas convaincu les juges de première instance le mois dernier. Face aux «positions antagonistes entre la plaignante et le prévenu, l'absence de preuves, la pauvreté des témoignages et les messages figurant à la procédure», les trois magistrats n'ont pas été en mesure de se forger l'intime conviction de la culpabilité de l'islamologue.

«C'est bien sûr une bonne nouvelle. Ainsi, le Ministère public, qui représente la société, marque son désaccord face à ce jugement inique qui viole le droit.»

M^eRobert Assaël, avocat de la plaignante

Contacté ce jeudi matin, M^e Robert Assaël salue cet appel du Ministère public: «C'est bien sûr une bonne nouvelle. Ainsi, le Ministère public, qui représente la société, marque son désaccord face à ce jugement inique qui viole le droit. Le Tribunal correctionnel n'a pas dit que le viol n'a pas été perpétré, mais qu'il n'y avait pas assez de preuves. Ce qui est erroné. C'est donc un acquittement par la petite porte qu'il a prononcé. Cela étant, je me battrai, avec M^e François Zimeray, jusqu'au bout pour que la victime, femme courageuse et digne, qui n'avait aucun intérêt mentir, soit entendue et écoutée et que la vraie vérité éclate.»

Procédure française

Dans la procédure française, Tariq Ramadan est mis en examen pour le viol de quatre femmes. Le Parquet de Paris a requis en juillet dernier son renvoi devant la Cour d'assises. Ce volet français lui a valu plus de 9 mois de détention provisoire en 2018. Sous contrôle judiciaire, l'islamologue est tenu de résider en France, mais il bénéficie d'autorisations exceptionnelles de sortie du territoire français pour se rendre en Suisse comme lors de son procès à Genève.

Rappelons que lors de ce procès devant le Tribunal correctionnel genevois, la défense, représentée par M^{es} Yaël Hayat, Gueric Canonica et Théo Badan, a plaidé l'acquittement alors que le Ministère public, représenté par le premier procureur Adrian Holloway, demandait une peine de trois ans de prison, dont 18 mois avec sursis.

À l'issue de l'audience de jugement, Tariq Ramadan a tenu à s'exprimer en ces termes: «Il y a une pression dans ce procès qui dure depuis cinq ans. Je ne veux pas que ce procès soit le faire valoir de ce qu'on veut me faire en France. La justice française a traité de haut la justice suisse. Avec irrespect et en donnant un dossier partiel, orienté. Je ne voudrais pas que le tribunal soit influencé par le bruit médiatique français. Je ne veux pas non plus être jugé sur mon idéologie réelle ou supposée. Je veux être jugé comme un homme sans confusion avec l'idéologue. Je suis devenu l'ennemi public No 1. Je suis un constructeur de ponts. Je suis défendu par des hommes, pas par des idéologues.»

Fedele Mendicino est journaliste à la rubrique genevoise depuis 20 ans. Il couvre en particulier les faits divers et l'actualité judiciaire. [Plus d'infos](#)

 @MendicinoF

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)